



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE



**MILIZAC
GUIPRONVEL**

RETROSPECTIVE & PROSPECTIVE SUR LES BUDGETS ANNEXES

ELEMENTS SUR LA MAISON DE SANTE



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE





Prix de revient de la MSP
(inauguration 2 dec 2017)



Dépenses prévisionnelles		HT
Publicité légale & indemnisation architectes non retenus		4 761,40
Constat d'huissier		545,10
Levé topographique et bornage		995,00
Etude géotechnique		1 970,00
Rapport de repérage de l'amiante sur hangar		80,00
Grutage œuvre d'art		400,00
Etude de raccordement au réseau de téléphonie/internet		1 185,00
Déplacement d'ouvrage de gaz naturel		17 523,84
Contrôle technique & SPS		8 810,00
Marchés de travaux		1 008 753,49
1% culturel		9 666,55
Maîtrise d'œuvre		107 500,00
Assurance dommages ouvrage		9 627,05
Frais financiers sur emprunts		200 000,00
Valorisation du terrain		55 300,00
Gestion communale de la MSP (conception, marchés, suivi du chantier)		34 703,49
Taxe d'aménagement		30 502,00
Total		1 492 322,92
Subventions attribuées		
CCPI	Fonds de concours	50 000,00
Préfecture du Finistère	DETR	100 000,00
Région Bretagne	Partenariat	100 000,00
Préfecture de Région	FNADT	100 000,00
Total		350 000,00
Prix de revient (subventions déduites des dépenses prévisionnelles)		1 142 322,92
Recettes prévisionnelles de commercialisation par location sur 20 ans		942 322,92
Participation CCAS		200 000,00

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

Pour mémoire, le plan de financement initial de la MSP est rappelé ici. Equipement apprécié de la population, la MSP a renforcé la centralité du bourg. Elle a également créé une dynamique en matière de services de santé puisque d'autres praticiens au Verger (169 De Gaulle) complètent durablement l'offre locale (ex: orthophonistes, ostéopathe, opticien ...).

Avec l'annonce du départ en retraite du chirurgien-dentiste en mai prochain, nous avons recherché activement 2 nouveaux dentistes. Docteur MASLO arrivé en mars 2024 a pu reprendre son activité début décembre dernier, en lien avec le Conseil de l'Ordre et l'ARS. L'installation d'un 2^{ème} chirurgien-dentiste n'a pas abouti à ce jour.

Parallèlement, les praticiens demeurent intéressés par le rachat à compter de 2027. Si la commune décidait de revendre aux praticiens et trouvait un accord sur le prix de revente, nous aurions alors à rembourser le capital restant dû de l'emprunt de 1Md€ (soit environ 550 000 € suivant la date de la revente en 2027).

D'où une recette substantielle, suivant le prix de revente, à reverser au budget général en clôture de l'opération MSP. Ceci au moment où nous devons incorporer le déficit d'autres budgets annexes tels que ceux des friches, 169 De Gaulle et 456 De Gaulle.

Les problématiques rencontrées:

- 1) Comment répondre à l'attente actuelle de certains praticiens en ce qui concerne un achat des locaux, tout en pérennisant l'offre de santé à la population si la commune n'était plus propriétaire?
- 2) Comment concilier les engagements municipaux envers les financeurs publics avec cette attente de revente du bien ?
- 3) Comment concilier la libre administration de la collectivité avec le renoncement à la pleine propriété de la MSP ?
- 4) Comment trouver un juste prix au moment de la vente pour sauvegarder les intérêts financiers de la collectivité qui a vocation, si ce n'est de valoriser le patrimoine communal, tout au moins de ne pas le déprécier au profit d'intérêts particuliers ?



Extrait du diaporama présenté le 9/11/22 aux praticiens

1) Comment répondre à l'attente actuelle de certains praticiens en ce qui concerne un achat des locaux, tout en permettant l'offre de santé à la population si la commune n'était plus propriétaire?

C'est l'affectation au domaine de la santé qui a justifié le choix de localiser cet équipement sur un emplacement en centre-ville (entre la mairie et l'église). Si demain la MSP n'appartient plus à la commune, comment s'assurer qu'elle ne sera pas revendue pour un commerce ou une autre destination?

Le code de l'urbanisme permet de limiter la destination de certaines parcelles et donc d'en figer l'affectation via le futur Plan local d'urbanisme intercommunal :

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

Équipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés : constructions destinées à assurer une mission de service public, elles peuvent être fermées au public ou ne prévoir qu'un accueil limité du public, notamment les constructions de l'État, des collectivités territoriales, de leurs groupements et les constructions des autres personnes morales investies d'une mission de service public.	R.151-28
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés : constructions des équipements collectifs de nature technique ou industrielle. Cette sous-destination comprend notamment les constructions techniques nécessaires au fonctionnement des services publics, celles conçues spécialement pour le fonctionnement de réseaux ou de services urbains et les constructions industrielles concourant à la production d'énergie.	
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale : équipements d'intérêt collectif destinés à l'enseignement, établissements destinés à la petite enfance, équipements d'intérêt collectif hospitaliers, équipements collectifs accueillant des services sociaux, d'assistance, d'orientation et autres services similaires.	
	Salles d'art et de spectacles : constructions destinées aux activités créatives, artistiques et de spectacle, musées et autres activités culturelles d'intérêt collectif.	
	Équipements sportifs : équipements d'intérêt collectif destinés à l'exercice d'une activité sportive, notamment les stades, les gymnases et les piscines ouvertes au public.	
	Autres équipements recevant du public : équipements collectifs destinés à accueillir du public afin de satisfaire un besoin collectif ne répondant à aucune autre sous-destination définie au sein de la destination «Équipement d'intérêt collectif et services publics». Cette sous-destination recouvre notamment les lieux de culte, les salles polyvalentes, les aires d'accueil des gens du voyage.	

Extrait du diaporama présenté le 9/11/22 aux praticiens

**2) Comment concilier les engagements municipaux
envers les financeurs publics
avec cette attente de revente du bien ?**

Nous avons sollicité la Région Bretagne
afin de connaître sa position.

Un courrier du 11 oct. 2022 précise nos obligations.



Direction de l'espace territorial de Brest - Morlaix
Direction de l'aménagement et de l'égalité
Service de la contractualisation territoriale
Personne chargée du dossier : Charlotte DESSANDIER
Chargée de développement territorial aménagement
Tél. : 02.98.33.38.34
Courriel : charlotte.dessandier@bretagne.bzh
→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 17001086/00147831/DIRAM/SCOTER/CD

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

Monsieur Bernard QUILLEVERE
Maire
Mairie
1, route de MILIZAC
29290 MILIZAC GUIPRONVEL

Objet : Obligations relatives à la subvention accordée pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire,

Votre commune a bénéficié d'un soutien régional pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire par décision de la Commission Permanente du 25 septembre 2017.

Vous avez sollicité mes services concernant les obligations liées à l'octroi de cette subvention et plus particulièrement concernant les obligations en matière de revente immobilière.

Comme le précise l'article 4 de l'arrêté d'attribution, le bénéficiaire ne peut revendre le bien faisant l'objet de l'aide octroyée pendant une durée de 10 ans à compter de la date de notification, soit jusqu'au 2 octobre 2027.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

La Cheffe du Service Contractualisation Territoriale,

Signé par : COLETTE LAFAGE
DateA : 11/10/2022
QualitéA : DIRAM - SCOTER - Responsable

Colette LAFAGE

ELEMENTS SUR LE LOTISSEMENT DE KEROMNES



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

LE REGARD DES JEUNES SUR LES PETITES VILLES DE DEMAIN EN 2022



UNE ÉTUDE IPSOS
Synthèse des résultats

Une très large majorité
des jeunes de 16 à 30 ans
disent avoir **un regard positif**
sur les petites villes

POSSIBILITÉ DE S'INSTALLER
DANS UNE PETITE VILLE
DES JEUNES QUI NE RÉSIDENT
ACTUELLEMENT PAS DANS
CE TYPE DE COMMUNE

69 % ENVISAGEABLE

23 % PROBABLE

KEROMNES - CA 25		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		Liquidé
002	Excédent antérieur reporté	
11	Charges à caractère général	120 551,62
608	Frais accessoires sur terrain	
627	Services bancaires et assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
014	Atténuation de produits	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
71355	Variation des en-cours de production de biens	
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	30 256,14
023	Virement vers l'investissement	
	TOTAL	150 807,76
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	188 564,28
7015	Ventes de terrains	
7133	Variation des en-cours de production de biens	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	31 269,08
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
072	Travaux en régie	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
796	Transferts de charges	-
	TOTAL	219 833,36
	Résultat	69 025,60
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
3555	Stock de terrain	
3555	Terrain aménagés	31 269,08
001	Solde d'exécution reporté	30 256,14
16	Emprunts	
16	Emprunts	
168751	GFP de rattachement	
040	Opérations d'ordre entre section	
	TOTAL	61 525,22
RECETTES		
001	Solde d'exécution reporté	
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	
021	Virement section de fonctionnement	-
2111	réseaux d'assainissement	
024	Produits de cession	
10222	FCTVA	
10223	TLE	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts + Cautionnements reçus	
168751	GFP de rattachement	
3555	Stock de terrain	30 256,14
3555	Terrains	
19	Réalisations postérieures	
	TOTAL	30 256,14
	Résultat	- 31 269,08

Conformément au planning que nous nous étions fixés en 2017, la commercialisation est désormais quasi- achevée (un dernier lot est en cours de signature notariale).

Une opération qui s'est déroulée conformément à nos prévisions et qui devrait être clôturée en 2026 après les dernières révisions de prix des marchés de travaux et facturation du SDEF.

Nous disposerons alors du résultat définitif de cette opération au moment où les études pour l'extension de ce quartier, soit les études pour Keromnès Nord et Est, seront engagées (attribution du marché de maîtrise d'œuvre le 1^{er} déc. 2025).

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE





ELEMENTS SUR L'AMENAGEMENT DU 169 DE GAULLE



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

La mise en service des immeubles s'est effectuée à l'automne 2023 (inauguration le 14 février 2024, après le 14/02/2026)

En fin d'opération, le déficit du bilan d'aménagement devra faire l'objet d'une intégration au budget général de la commune, dans des conditions qui seront définies avec la DGFIP.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

Fin décembre 2025, les bâtiments modulaires achetés dans le cadre du relogement des occupants du site ont été revendu à la commune de Landunvez 55 000 € HT, soit au prix d'achat en 2020. Ce budget devrait donc pouvoir être clos en 2026, sauf éventuels travaux de finition.

<u>Nature des dépenses engagées</u>	<u>Montant (€ HT)</u>
Acquisition foncières	341 715
Etudes et prestations intellectuelles (ex : diagnostics)	65 000
Travaux de désamiantage & démolition	119 500
Réseaux souples	56 897
Mise en sécurité avant démolition, reconstruction de mur séparatif et divers	31 044
Travaux de viabilisation	309 551
Acquisition de bâtiments modulaires	71 801
Indemnité d'éviction (& honoraires d'avocat)	57 887
<u>TOTAL des dépenses</u>	1 053 395

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant €</u>
Etat (DETR et Fonds recyclage foncier)	300 000
Région Bretagne	100 000
Département du Finistère	99 672
Pays d'Iroise Communauté	50 000
Commune de Milizac-Guipronvel	373 723
Vente de lots à construire à Amenatys	130 000
<u>TOTAL des recettes</u>	1 053 395





Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

ELEMENTS SUR L'AMENAGEMENT DU 456 DE GAULLE

**MILIZAC
GUIPRONVEL**



**Recyclage
foncier**

Principe de l'opération: la commune aménage cette friche avant de revendre des lots à construire à Finistère Habitat pour le collectif, la commune commercialisant un ensemble de 15 lots à un pavillonnaire

Dépenses	€ HT
Maîtrise d'œuvre d'aménagement	51 417
Géomètre	15 000
Divers (études de sols, SPS, publicité ...)	16 250
Maîtrise d'œuvre construction salle communale	59 915
Ss-total études	142 582
Désamiantage et déconstruction sélective	44 651
VRD périmètre de la friche (dont rue du Vizac)	654 095
Réseaux souples (avenant août 2023)	133 955
Ss-total travaux déconstruction et VRD	832 701
Salle de restauration/loisirs/accueil des familles	600 000
Ss-total acquisition de bâti auprès constructeurs	600 000
Total étude, travaux et bâti	1 575 283
Frais financiers	100 000
1% culturel	14 327
Divers et aléas 3%	47 258
Total	1 736 869

Recettes	€ HT
Dotation foncière pour la construction de 30 logements en collectif (location conventionnée, location accession et vente)	400 000
Vente par la commune d'un macrolot (15 lots viabilisés pour maisons individuelles)	469 800
Ss-total cessions	869 800
DETR 2019	98 000
Fonds vert 2023	200 000
Région Bretagne	187 433
Département du Finistère	-
CCPI démolition	21 691
Ss-total subventions	507 124
Ss-total recettes (cessions et subventions)	1 376 924
Subvention communale	359 945
Total	1 736 869

Rappelons que le projet visait initialement le programme d'habitat dédié au logement l'habitat adapté aux personnes âgées. Un programme qui tient compte des retours d'expérience de l'aménagement du 169 De Gaulle.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

La commune est parvenue à commercialiser fin 2022 dans de bonnes conditions, soit 869 800 €, les 2 macro-lots à Guillermin Habitat (469 800 €) et Finistère Habitat (400 000 €) pour la construction respectivement de 15 pavillons en bande et un immeuble de 30 logements. Le montage technico-financier par Finistère Habitat de son projet amène la commune à revoir le prix de cession à 300 000 € afin de « sortir » cette opération afin de répondre à la demande locative, en lien avec le calendrier de recrutement de salariés à la maison d'accueil spécialisé.

La 1^{ère} phase des travaux de viabilisation est achevée et les constructions ont débuté en mars 2024 pour les pavillons. La construction de la salle du 456 s'achève.

Pour mémoire, le plan de financement est ici rappelé. Le conseil municipal a délibéré le 6/10/25 sur la fixation du loyer des bureaux de l'ADMR à 500 € TTC/mois. Celui-ci tient compte des prestations de gestion des salles pour le compte de la commune (ex: états des lieux lors des locations aux particuliers).



ELEMENTS SUR LE LOTISSEMENT DE TOUL AN DOUR

LE REGARD DES JEUNES SUR LES PETITES VILLES DE DEMAIN EN 2022



UNE ÉTUDE IPSOS
Synthèse des résultats

LES PRINCIPAUX ATOUTS DES PETITES VILLES AUX YEUX DES JEUNES

TRANQUILLITÉ

56 % ENSEMBLE DES JEUNES
66 % JEUNES PVD

NATURE

41 % ENSEMBLE DES JEUNES
58 % JEUNES PVD

BIEN ÊTRE

31 % ENSEMBLE DES JEUNES
41 % JEUNES PVD

CONVIVIALITÉ

30 % ENSEMBLE DES JEUNES
38 % JEUNES PVD



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

**MILIZAC
GUIPRONVEL**

Dépenses	€ HT
Achat du foncier (réserve communale+obligation viabiliser 850 m²)	-
Provision frais notariés	1 000
Ss-total acquisition foncière	1 000
Maîtrise d'œuvre d'aménagement	52 839
Dossier loi sur l'eau	850
Etude de sols	1 145
SPS, publicité ...	3 783
Ss-total études	58 617
VRD périmètre lotissement	403 284
Traitement sortie du lotissement	42 238
Réseaux souples (estimation SDEF du 17/01/24)	86 500
Ss-total travaux VRD	532 022
Total acquisition foncière, études et travaux	591 639
Frais financiers (600 000 € à 3,2 % sur 5 ans)	50 077
Aléas 5%	29 582
Ss-Total	79 659
Valorisation réserve foncière communale (Achat pour Keromnès 2026 à 20 €HT/m²), soit reversement au budget principal	166 300
Total	837 598

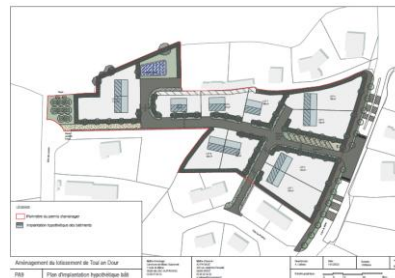
Recettes	€ HT
Dotation foncière (ss ttes réserves, suivant notamment les dépenses réelles de viabilisation)	797 598
Dotation foncière bailleur social (4 log à 10000 €)	40 000
Total	837 598

Le 8 octobre 2021, la commune est parvenue à acquérir 850 m² au prix de 19 975 € converti en l'obligation de viabiliser un autre terrain de 850 m² devant former un lot du lotissement communal et restant la propriété du vendeur. Rappelons que l'étude de sols, peu favorable, entravait les capacités de densification de ce projet en assainissement non collectif. Nous avons cependant décidé de poursuivre l'opération prévue dans la charte fondatrice de la commune nouvelle, malgré des prix de sortie des lots qui s'annonçaient élevés vu les dimensions des lots.

Le projet a été conçu de novembre 2022 à la fin 2024, des études un temps ralenties par un risque de contentieux que nous avons géré par un protocole transactionnel. Le projet comprend 9 lots à bâtir pour des maisons individuelles et un lot dédié à un bailleur social (3 à 4 logements).

Les marchés de travaux de viabilisation ont été attribués le 10 mars 2025 pour 296 976,90 € HT et la 1^{ère} phase a été réceptionnée le 27/11/25.

La grille tarifaire des lots a été adoptée le 12 mai 2025. En début d'année, 7 lots sont attribués et 2 promesses ont été signées. Les discussions avec BMH se poursuivent pour le lot de 1191 m² situé à l'extrémité Nord.



ELEMENTS SUR LE LOTISSEMENT DE KEROMNES 2026 (KEROMNES NORD ET EST)



KEROMNES 2026 - CA 2025		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		Liquidé
002	Excédent antérieur reporté	10 190,10
11	Charges à caractère général	2 350,00
608	Frais accessoires sur terrain	13 772,42
627	Services bancaires et assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
014	Atténuation de produits	
66	Charges financières	13 772,42
67	Charges exceptionnelles	
71355	Variation des en-cours de production de biens	545 325,87
71355	Variation de stocks de terrains aménagés	
023	Virement vers l'investissement	
	TOTAL	585 410,81
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	
7015	Ventes de terrains	
7133	Variation des en-cours de production de biens	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	561 448,29
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
072	Travaux en régie	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
796	Transferts de charges	13 772,42
	TOTAL	575 220,71
	Résultat	- 10 190,10
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
3555	Stock de terrain	561 448,29
3555	Terrain aménagés	-
001	Solde d'exécution reporté	
16	Emprunts	177 731,54
168751	GFP de rattachement	
040	Opérations d'ordre entre section	
	TOTAL	739 179,83
RECETTES		
001	Solde d'exécution reporté	4 674,13
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	
021	Virement section de fonctionnement	-
2111	réseaux d'assainissement	
024	Produits de cession	
10222	FCTVA	
10223	TLE	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts + Cautionnements reçus	
16	Emprunts + Cautionnements reçus	
3555	Stock de terrain	545 325,87
3555	Terrains	
19	Réalisations postérieures	
	TOTAL	550 000,00
	Résultat	- 189 179,83

Rappelons que le conseil municipal a décidé le 20 septembre 2021 de se doter de deux réserves foncières auprès des Consorts Lannuzel (environ 2 hectares) au prix de 25 €/m² net vendeur. Ces deux parcelles ont été acquises le 12 mai 2023 pour 504 100 € et financées par un emprunt déjà contracté.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE

Rappelons que la commune a pris l'engagement d'attendre le 1^{er} janvier 2026 avant de délivrer le 1^{er} permis de construire une habitation sur ces extensions futures du lotissement de Keromnès. En lien avec les objectifs du PLU-IH en cours d'élaboration, nous avons défini les Orientations d'Aménagement Programmé sur ce secteur. Puis, nous avons choisi le 01/12/25 la maîtrise d'œuvre qui sera chargée des études opérationnelles. Le retard pris par Finistère Habitat dans le montage du 456 s'est répercuté sur l'opération de Keromnès 2026 afin de veiller à un phasage cohérent entre opérations.

Un calendrier qui témoigne de notre volonté de maîtriser notre rythme d'urbanisation et d'articuler nos différentes opérations d'aménagement sans les concurrencer entre elles:

→ friche du 169 De Gaulle en 2022/23

→ friche du 456 De Gaulle en 2023/24

→ lotissement de Toul an Dour à Guipronvel en 2025

→ Keromnès Nord et Est en 2026



ELEMENTS SUR LE LOTISSEMENT DU BRADEN

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE





Rappelons que le projet de maison d'accueil pour personnes atteintes de polyhandicap a remporté l'appel à projets de l'ARS le 28 août 2023. Nous avons travaillé à concrétiser cette ambition majeure pour notre territoire (création de 70 ETP; 12 M€ d'investissement pour l'Association Hospitalière de Bretagne).

La découverte d'environ 6 % de zones humides sur le site a nécessité une modification de l'implantation de la MAS impliquant une suppression du quartier d'habitat. Il ne s'agit donc plus d'une opération d'aménagement avec allotissement et permis d'aménager.

Au plan budgétaire le montage du projet a donc évolué en 2024 : l'opération s'est poursuivie au budget général tant pour le terrain d'implantation que pour l'aménagement de la voie d'accès, soit la rue de l'Argoat. L'achat foncier renégocié à 268 830 € (+ 4 800 € de frais) a été signé devant notaire le 30/12/25. Après délivrance du permis de construire, le terrain pourra être revendu au même prix à l'AHB. Les marchés d'aménagement de la rue de l'Argoat ont été attribués le 19/01/26.

Ce budget annexe, qui ne comprend que des frais d'études au CA25, va donc s'éteindre progressivement.

MERCI!

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 029-200062974-20260202-26020212-DE



**MILIZAC
GUIPRONVEL**